

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2023

---

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER - (N° 676)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD63

présenté par  
M. Masségla, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« premier »,

insérer les mots :

« et au dernier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.